Année 2021
Numéro 9
22 décembre

Le p'tit journal

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

JOYEUX TEMPS DES FÊTES

Le conseil ainsi que toute l'équipe municipale vous souhaitent bonheur, succès et santé. Profitez de cette période pour un repos bien mérité.

CRÉDIT PHOTO : RAYNALD LEBLANC

Dans cette édition :

Offres d'emploi

Nouveau Conseil municipal

Pêche blanche

Fermeture du bureau municipal

Patinoire

Procès-verbal

Dates des séances du conseil 2022

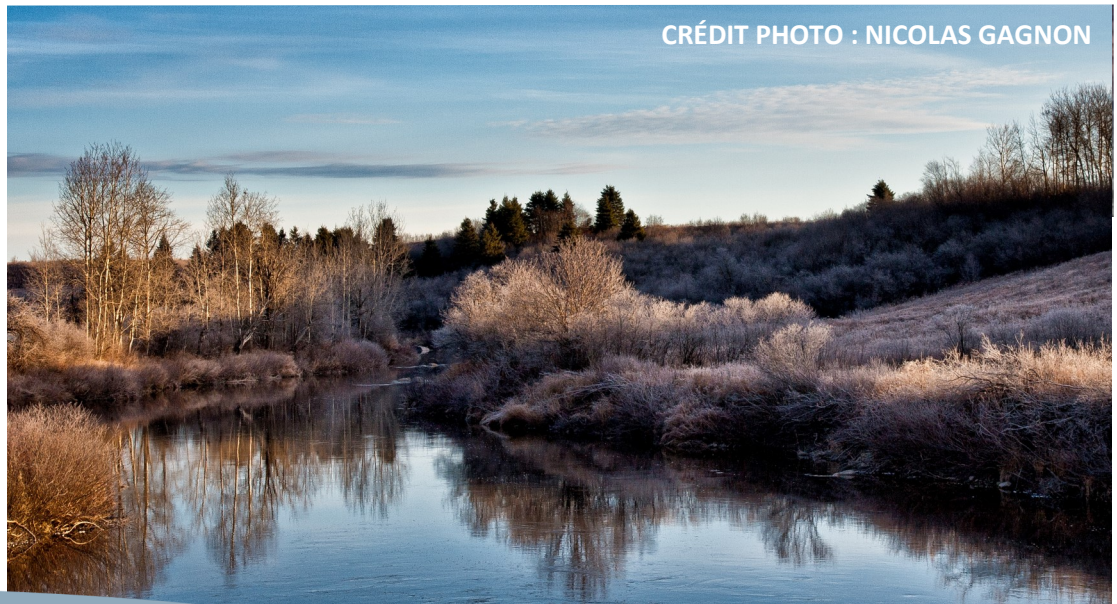

CRÉDIT PHOTO : NICOLAS GAGNON

Offres d'emploi

Adjoint(e) administratif(ve)

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité de la direction générale, l'adjoint administratif accomplit différentes tâches de secrétariat et de service aux citoyens.

Principales fonction

- Accueillir et diriger les citoyens, visiteurs et professionnels;
- Rédiger ou transcrire tout texte ou tableur et effectuer la mise en page
- Effectuer divers travaux de secrétariat pour le personnel municipal ;
- Prendre les appels, traiter les courriels de la municipalité, faire des photocopies et transmettre des fax ;
- Assurer la préparation, la rédaction, la mise en page et l'impression du journal municipal ;
- S'occuper de toute la logistique du bureau municipal;
- Gérer l'ouverture de dossiers et la tenue du calendrier de conservation des archives ;
- Effectuer l'envoi de la facturation en lien avec les services offerts ;
- Participer à l'envoi des comptes de taxes;
- Effectuer la perception et l'encaissement au comptoir des comptes de taxes et locations diverses.

Exigences

- Diplôme d'études collégiales en bureautique (DEC), diplôme d'études professionnelles (DEP) option secrétariat ou scolarité équivalente ;
- Maîtriser la Suite Office : Word, Excel, Outlook et Publisher;
- Maîtriser le français écrit et parlé.

Conditions de travail

- Poste régulier, temps plein de 35 heures par semaine ;
- Entrée en fonction : **1er février 2022;**
- Salaire : Entre **19.99$/h et 24.96$/h** (selon qualifications et expérience).

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature DÈS QUE POSSIBLE.

Conducteur(rice) de déneigeuse (poste de nuit)

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du contremaître des travaux publics, le déneigeur accomplit diverses tâches reliées la conduite et l'utilisation d'équipements de déneigement.

Principales fonctions

- Opérer la machinerie lourde (camion, souffleur, charrue, etc.) ;
- Effectuer les opérations de déneigement sur les différents parcours de la municipalité ;
- Effectuer l'épandage d'abrasifs, déglaçage des routes, dégeler les ponceaux ;
- Effectuer l'entretien et certaines réparations mineures sur les véhicules, la machinerie, les appareils ou outils ;
- Nettoyer les accotements et fossés pour l'écoulement de l'eau ;
- Patrouiller pour valider l'état des routes, des balises et autres éléments importants sur le réseau routier ;
- Peut être appelé à travailler en dehors de son horaire normal de travail, en fonction des conditions climatiques ou des urgences ;

Exigences

- Permis de conduire de classe 3;
- Faire preuve d'autonomie, de débrouillardise et de sens des responsabilités.

Conditions de travail

- Poste saisonnier, équivalent de 45 heures par semaine ;
- Horaire 12-2 de 16h00 à 4h00 ;
- Fin du contrat : 26 mars 2022 ;
- Entrée en fonction : **dès que possible** ;
- Salaire : Entre **21.01$/h et 26.25$/h** (selon qualifications et expérience).

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature DÈS QUE POSSIBLE.

Offres d'emploi

Préposé(e) à l'entretien ménager

Sommaire de la fonction

Sous la supervision de la direction générale, l'employé veillera à l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux.

Principales fonctions

- Balayer et laver les planchers ;
- Épousseter les meubles et passer l'aspirateur ;
- Nettoyer et désinfecter les appareils ménagers et accessoires dans la cuisine et les salles de bain ;
- Collecter et vider les poubelles ;
- Laver les fenêtres, les murs et les plafonds ;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

La présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail à accomplir et sera plus explicitement définie aux candidats intéressés.

Exigences

- Permis de conduire classe 5 ;
- Disponibilité en matière d'horaire de travail ;
- Sens de l'organisation ;
- Faire preuve d'autonomie et de minutie .

Conditions de travail

- Poste régulier ;
- Temps partiel, 10 à 15 heures par semaine ;
- Entrée en fonction : **dès que possible** ;
- Salaire : Entre **15.38$/h et 19.21$/h** (selon qualifications et expérience).

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature DÈS QUE POSSIBLE.

Animateur de terrain de jeu hivernal (3 postes)

Principales fonctions

Sous la supervision de la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire du poste devra :

- Planifier et animer des activités pour des jeunes de 5 à 12 ans;
- Assurer la sécurité et l'encadrement des enfants sous sa responsabilité;
- Veiller à l'entretien des lieux et des équipements, dans le respect des mesures sanitaires.

Qualités recherchées

- Aimer travailler avec les enfants et animer des activités de groupe;
- Être une personne dynamique et créative;
- Avoir le sens de l'organisation et une bonne gestion du temps;
- Capacité à travailler en équipe et à gérer les imprévus.

Conditions de travail

Ce poste à temps plein (32 à 40 heures) est à combler pour la semaine du 7 au 11 mars 2022 (semaine de relâche scolaire), mais il faut être disponible avant pour une rencontre d'équipe. Le salaire horaire est de 14,35$ (bonification possible selon l'expérience).

Les personnes intéressées à combler l'un de ces postes, doivent faire parvenir leur curriculum vitae dès que possible à l'attention du Comité de sélection :

141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0
Courriel : reception@lisle-verte.ca
Pour information : 418 898-2812

****Pour consulter les offres d'emploi complètes, veuillez visiter le site web de la municipalité (http://www.municipalite.lisle-verte.qc.ca/)***
****Dans tous les cas, le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte***

Vie municipale

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi dernier, les élus ont effectué une tournée des bâtiments municipaux et ont notamment visité notre nouvelle usine d'eau potable.

Saviez-vous que l'an dernier, la Municipalité de L'Isle-Verte avait entrepris des travaux de mise aux normes de ses installations d'eau potable, le tout étant devenu nécessaire afin de se conformer aux exigences de la réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques?

De gauche à droite, M. Denis Dubé, Mme Véronique Dionne, M. Patrick Lavallée, M. Stéphane Lussier, Mme Ginette Caron, Mme Catherine Després et M. Alexandre Côté.

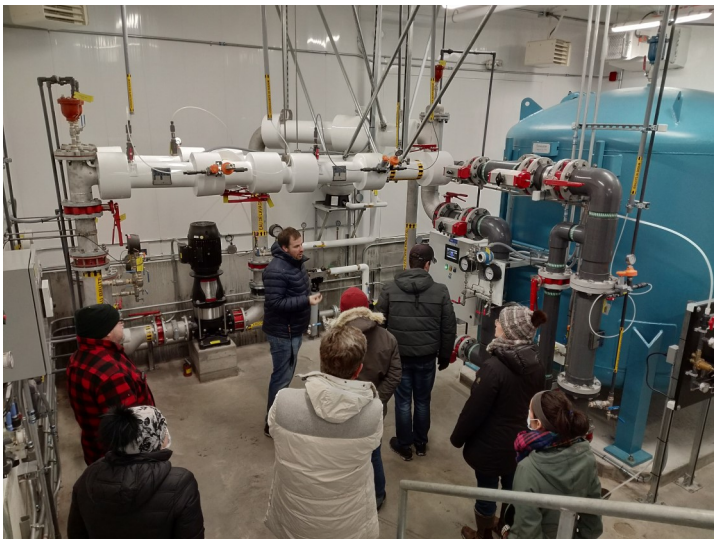

Ces travaux ont nécessité de nouvelles infrastructures, dont une usine avec la capacité de traiter l'eau brute provenant d'un nouveau puits situé près du chemin de la Rivière (dit chemin du Petit Sault). Cette nouvelle usine, située à proximité du réservoir d'eau potable, est dotée d'équipements à la fine pointe de la technologie.

CALENDRIER DE COLLECTE

Un nouveau calendrier de collecte des ordures ménagères, des matières organiques et des matières recyclables vous est acheminé pour l'année 2022. Affichez-le bien en vue et surtout n'oubliez pas qu'à l'endos de ce dernier apparaissent diverses informations de type aide-mémoire vous indiquant, entre autres, comment disposer des matières dangereuses et autres encombrants.

UNE NOUVELLE OFFRE DE PÊCHE BLANCHE

À compter du 22 décembre 2021, la CDET de L'Isle-Verte vous offre la possibilité de louer une cabane cabanes de pêche chauffées pouvant accueillir confortablement six pêcheurs chacune. Le matériel de pêche est fourni et l'accès est gratuit pour les enfants de 12 ans et moins.

Lieu: Quai de L'Isle-Verte (rue du Quai)
Dates: mi-décembre à mi-février
Réservation en ligne: www.pecheisleverte.com

STATIONNEMENT – SAISON HIVERNALE

Comme à toutes les saisons hivernales, des précautions sont à prendre afin de faciliter les travaux de déneigement et éviter le plus possible les désagréments que de telles interventions peuvent créer.

D'abord, si ce n'est déjà pas fait, nous vous incitons fortement à prendre les dispositions nécessaires pour protéger vos arbres, arbustes et tout autre objet situés à proximité de la voie publique. Nos employés responsables du déneigement entendent faire de leur mieux pour éviter d'endommager vos propriétés, c'est pourquoi de bonnes balises bien en vue facilitent leur travail.

Également, des pancartes d'interdictions de stationnement en bordure des chemins publics sont affichées aux diverses extrémités du territoire villageois, ces affiches indiquant que du 1er novembre au 15 avril inclusivement. Cette interdiction s'applique entre 23 heures et 6 heures du matin.

Aussi, on se rappellera que le trottoir fait partie de la voie publique et qu'il est destiné principalement à assurer la sécurité des piétons d'où l'importance de le laisser libre de tout empiètement. Trop souvent des véhicules s'y retrouvent, ce qui ne sera plus toléré.

Nouvelle signalisation – saison hivernale
(image à titre indicatif, seulement)

Merci de votre compréhension.

CHEVALIERS DE COLOMB®

CONSEIL SEIGNEUR CÔTÉ 10096
L'ISLE-VERTE – SAINT-ÉLOI – SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

« Unis pour PROGRESSER, ensemble pour RÉUSSIR »

Activité de la « Guignolée »

Tous les membres des Chevaliers de Colomb souhaitent remercier tous ceux et celles qui ont contribués à l'activité annuelle de la « Guignolée », votre générosité démontre, une fois de plus, votre sentiment d'appartenance à votre milieu et votre soutien aux gens pour qui cette période de l'année peut être plus sombre.

Milles fois mercis de nous accompagner dans ce geste de solidarité !

Guy Bérubé, Grand Chevalier
Conseil Seigneur Côté 10096

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé en raison du congés des fêtes du 23 décembre 2021, à partir de midi, jusqu'au 2 janvier 2022. Nous serons de retour le lundi 3 janvier 2022.

Par le fait même, les membres du conseil et l'équipe municipal vous souhaitent que la magie de Noël s'invite dans votre maisonnée et dans vos cœurs.

Joyeux temps des fêtes!

Vie communautaire

MARCHÉ DE NOËL

C'est la fin de semaine du 27 et 28 novembre dernier que se déroulait le Marché de Noël de L'Isle-Verte. Pour l'occasion, près de 400 personnes sont venues à la rencontre de nos 30 exposants, et ce, malgré la grosse bordée de neige du samedi. Le comité organisateur souhaite remercier les visiteurs, exposants, commanditaires et bénévoles d'avoir contribué à répandre la magie de Noël tout au long de l'événement!

Voici les gagnants des trois paniers-cadeaux remplis de produits des exposants :
1. Johanne Lagacé de Saint-Paul-de-la-Croix
2. Jocelyne Gailloux de Rivière-du-Loup
3. Christiane Veilleux de Saint-Clément

Au plaisir de vous compter parmi nous pour la 20e édition en 2022!

COLLECTE DES LETTRES AU PÈRE NOËL

Pour souligner l'arrivée du temps des fêtes, c'est le 11 décembre que la délégation du Père Noël a sillonné les rues de L'Isle-Verte pour collecter les lettres de souhaits des enfants. La mère Noël et les lutins étaient ravis de croiser autant de personnes, petits et grands, sur leur route! Merci à tous pour votre belle participation!

PROGRAMMATION D'HIVER 2022

Pour la programmation d'hiver 2022, nous souhaitons offrir une continuité des activités offertes cet automne et débuter dans la semaine du 17 janvier. Toutefois, plus de détails vous seront communiqués en janvier lorsque nous aurons une meilleure idée des mesures sanitaires applicables. Surveillez la prochaine édition du journal municipal, la page Facebook et le site Internet de la Municipalité pour ne rien manquer!

PATINOIRE

À nouveau cet hiver, nous pourrons compter sur l'expertise de Robert pour glacer la patinoire. De plus, Maxime-Olivier, Jakob et Matin nous permettront de rendre le chalet de service accessible aux utilisateurs de la patinoire.

Dès que l'horaire d'utilisation sera disponible, elle se retrouvera près de la patinoire, sur notre page Facebook et sur le site Internet de la Municipalité. Nous comptons sur votre collaboration pour respecter les différentes plages horaires.

Nous vous souhaitons du plaisir sur la glace!

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021

Sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron, la réunion est ouverte; les membres du conseil présents sont :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MONSIEUR ALEXANDRE CÔTÉ
MONSIEUR DENIS DUBÉ
MONSIEUR PATRICK LAVALLÉE
MONSIEUR STÉPHANE LUSSIER
MADAME CATHERINE DESPRÉS

Le directeur général adjoint est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Stéphane Lussier, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Catherine Després propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2021, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 16 novembre 2021

(journal 2132 – juillet 2021) : 950,00 $

(journal 2133 – août 2021) : 17,25 $

(journal 2134 – septembre 2021) : 5 809,97 $

(journal 2135 – octobre 2021) : 134 833,89 $

(journal 2136 – novembre 2021) : 21 247,59 $

162 858,70 $

Dépenses incompressibles
(journal 1582) : 2 567,41 $
(journal 1583) : 20 478,87 $
(journal 1584) : 32,68 $
(journal 1585) : 1 364,40 $
(journal 1586) : 1 710,16 $
(journal 1587) : 297,50 $
(journal 1588) : 5 905,00 $
(journal 1589) : 888,84 $
(journal 1590) : (575,00) $
(journal 1591) : 3 095,25 $
(journal 1592) : 14 016,36 $
(journal 1593) : 112,52 $
(journal 1594) : 2 745,08 $

52 639,07 $

Total des dépenses : 215 497,77 $

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 6 octobre 2021 au 16 novembre 2021, il est proposé par monsieur Alexandre Côté, appuyé par monsieur Stéphane Lussier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Considérant les obligations, découlant de la Loi sur les élections et référendums, à l'égard de la production des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;

Considérant le délai maximal de 60 jours, suite à la proclamation d'élection des membres du conseil, pour compléter et déposer leurs déclarations d'intérêts pécuniaires lors d'une séance publique;

Considérant que le délai de 60 jours équivaut à la date du 1er décembre 2021, pour les membres du conseil ayant été proclamés élus, par acclamation, à l'élection du 7 novembre 2021;

Considérant que ce processus doit être renouvelé, au cours des années subséquentes, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation d'élection des membres du conseil (soit au plus tard le 1er décembre de chaque année);

Considérant que le défaut de cette obligation a pour conséquence de faire perdre le droit de siéger et de recevoir la rémunération et l'allocation prévue pour chaque séance à laquelle le membre du conseil ne peut assister;

Considérant que les membres du conseils suivants ont procédés au dépôt de leur déclaration d'intérêts pécuniaires, à savoir :

Madame Véronique Dionne, conseillère, siège numéro 1, produite le 5 octobre 2021

Monsieur Alexandre Côté, conseiller, siège numéro 2, produite le 14 novembre 2021

Monsieur Denis Dubé, conseiller, siège numéro 3, produite le 9 octobre 2021

Monsieur Patrick Lavallée, conseiller, siège numéro 4, produite le 5 octobre 2021

Monsieur Stéphane Lussier, conseiller, siège numéro 5, produite le 9 novembre 2021

Madame Catherine Després, conseillère, siège numéro 6, produite le 6 octobre 2021

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Alexandre Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit fait état du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal ayant été proclamés élus(es), sans opposition, le 1er octobre 2021.

Nomination d'un maire suppléant

Afin de se conformer au 3ième alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, il est proposé par monsieur Stéphane Lussier, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le membre du conseil agissant à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal, agisse également comme représentant au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup. En l'occurrence, madame Catherine Després, occupera ces deux fonctions à compter de ce jour, et ce, jusqu'à la séance pu-

blique du conseil municipal de mars 2022.

Nominations au sein de divers comités

Considérant que les membres du conseil municipal jugent opportun la formation de divers comités de travail ayant pour mandat de soumettre au conseil municipal certaines suggestions en regard à leurs champs d'intérêts et de compétences, dont :

Comité municipal de loisirs et de la vie communautaire :

Monsieur Stéphane Lussier et madame Véronique Dionne

Comité consultatif d'urbanisme :

Madame Véronique Dionne

Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte :

Monsieur Patrick Lavallée

Comité de voirie, eau potable et eau usée :

Monsieur Denis Dubé et monsieur Alexandre Côté

Parc Kiskotuk (représentant) :

Monsieur Stéphane Lussier

Affichage et signalisation :

Monsieur Stéphane Lussier, madame Véronique Dionne, madame Ginette Caron et monsieur Denis Dubé

Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés :

Madame Ginette Caron et monsieur Patrick Lavallée

Sécurité publique :

Madame Ginette Caron

Sécurité civile :

Madame Catherine Després

En conséquence, il est proposé par madame Catherine Després, appuyé par monsieur Alexandre Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte les nominations au sein des divers comités et organismes, précédemment cités,

Que ceux-ci soient autorisés à agir à titre consultatif auprès du conseil municipal.

Proposition d'embauche au poste de contremaître municipal

Considérant les démarches entreprises par les gestionnaires de la Municipalité aux fins de combler le poste de contremaître municipal;

Considérant l'évaluation des candidatures obtenues ainsi que les recommandations d'un comité de sélection;

Considérant que les aptitudes démontrées par monsieur Mikaël Fournier, suite à ses précédentes expériences de travail, laissent présumer qu'il est en mesure d'exécuter les fonctions afférentes à ce poste;

Considérant que le comité de sélection juge à propos de recommander au conseil municipal l'embauche de monsieur Fournier pour une période d'essai de six mois;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que le conseil municipal adhère aux recommandations du comité de sélection et confirme l'embauche, pour une période d'essai de six mois, de monsieur Mikaël Fournier, à titre de contremaître municipal,

Qu'un support et un suivi permanent lui soit assuré,

Que des évaluations périodiques soient effectuées afin de faciliter l'intégration de ce nouveau membre du personnel cadre,

Que monsieur Fournier dispose des conditions d'emploi prévalant au plan de gestion des ressources humaines.

Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec - dossier de Chantal Caron

Considérant la demande formulée par monsieur Chantal Caron à l'effet d'être autorisé d'aliéner et lotir le résidu de ses terres agricoles en faveur de deux producteurs agricoles et ce, suite à sa déclaration de droits acquis (0.5 hectare);

Considérant que cette demande d'autorisation a pour but d'assurer la pérennité de l'usage agricole des lots actuellement propriété de monsieur Caron;

Considérant que les nouveaux acquéreurs des lots visés, par la présente demande, sont des producteurs agricoles très actifs dans le milieu;

Considérant que de faire droit à cette demande n'interfère en rien à la règlementation d'urbanisme actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Catherine Després, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme, à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles, son appui à la demande d'autorisation soumise par monsieur Chantal Caron et ce, sans réserve.

Frais énergétique de l'Église

Considérant la résolution transmise par la Fabrique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte faisant état qu'à compter du 25 décembre 2021, l'Église devra être fermée dû à l'impossibilité d'en assumer les frais énergétiques de chauffage;

Considérant les démarches entreprises pour assurer la pérennité de ce bâtiment dont les caractéristiques architecturales sont empreintes de richesse et constituent le cœur de notre milieu villageois;

Considérant que d'abandonner le chauffage de ce bâtiment en signifiera la dévalorisation de ses qualités patrimoniales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Côté, appuyé par monsieur Stéphane Lussier, et adopté à l'unanimité des membres

du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte d'assurer son support financier pour le maintien des frais de chauffage minimum de l'Église, pour la saison hivernale 2021-2022.

Centre de la petite enfance – appel de projets

Considérant que les besoins en services se font sans cesse grandissants dans notre communauté en lien avec l'accueil de nouvelles familles;

Considérant que les garderies actuelles ne peuvent accueillir davantage de clientèle;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte est enthousiasme de s'impliquer dans de nouveaux projets permettant d'accroître le nombre de places en garderie;

Considérant qu'il y a urgence d'assurer à nos citoyens des services répondant davantage à leurs besoins ainsi qu'à la vie active d'aujourd'hui;

En conséquence, il est proposé par madame Catherine Després, appuyé par monsieur Denis Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte signifie son intérêt à s'associer à un projet collectif permettant de développer de nouvelles places en garderie, soit cinq en pouponnière (0-18/ mois) et huit en 18 mois et plus;

Que la Municipalité assure qu'un agrandissement du bâtiment est compatible avec ses règlements d'urbanisme;

Que la Municipalité affirme qu'elle entend s'investir dans une collaboration avec les instances concernées, en offrant des services ou des aménagements pour répondre aux besoins liés à l'agrandissement du bâtiment.

Restructuration administrative- Considérant qu'éventuellement la structure administrative de la direction générale de la Municipalité devra être revue suite à une fin de contrat du directeur général;

Considérant les remaniements possibles de fonctions administratives découlant du projet de loi 49;

Considérant qu'il sera nécessaire de prévoir l'embauche de nouveau personnel à des fins administratives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Côté, appuyé par monsieur Stéphane Lussier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que des appels de candidatures soient lancées afin de combler un poste de greffier(ère)-trésorier (ère) adjoint(e) ainsi qu'un poste d'adjoint(e) administratif(tive)

Travaux de réfection au réseau d'aqueduc municipal

Considérant le bris survenu au réseau d'aqueduc municipal le 4 octobre dernier;

Considérant que la situation a nécessité une intervention d'urgence, tout le périmètre urbain étant devenu privé d'eau potable et les réserves de la municipalité complètement vidées (300 000 gallons);

Considérant la disponibilité, quasi immédiate, de l'entreprise en excavation « Excavations Bourgoin et Dickner » ayant permis de mettre en œuvre rapidement les travaux de remplacement des équipements affectés par le bris d'aqueduc;

Considérant les coûts soumis par l'entrepreneur général, à savoir :

Intervention à l'intersection des rues Rouleau et Seigneur Côté (remplacement de deux valves d'alimentation) :37 863,60 $ (taxes incluses)

Intervention à proximité de l'entreprise « Union des Jardiniers » (remplacement d'une borne incendie et d'une valve d'alimentation) : 26 958,44 $ (taxes incluses).

Considérant l'intervention de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail lors de l'exécution des travaux, à l'effet que les travaux d'excavation ne respectaient pas les règles de sécurité, le tout ayant conduit à l'émission d'un constat d'infraction à l'égard de la Municipalité (à titre de maître d'œuvre des travaux), représentant la somme de 3 724,00 $;

Considérant que cet avis d'infraction fait l'objet d'un plaidoyer de non-culpabilité en raison du fait que les travaux ont été soumis à une entreprise spécialisée qui aurait dû s'assurer de prendre toutes les dispositions nécessaires que sous-tend ce type d'intervention;

En conséquence, il est proposé par madame Catherine Després, appuyé par monsieur Stéphane Lussier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit autorisé le paiement des factures soumises par l'entreprise Bourgoin et Dickner, s'élevant à 64 822,04 $ (taxes incluses);

Que soit retranchée de ce paiement, une réserve représentant le coûts du constat d'infraction délivré par la CNESST, y ajoutant une somme de 1 000 $ aux fins de couvrir, éventuellement, des frais de défense de la contestation (soit 3 724,00 $ + 1 000 $);

Qu'advenant la levée des charges incombant à la Municipalité, que cette retenue soit reversée à l'entrepreneur général;

Que les frais couvrant ces travaux de réparation soient assumés par l'utilisation du surplus réservé à titre de « corrosion ».

Recommandation de paiement numéro 5 – travaux de réfection du réservoir d'eau potable – acceptation définitive des travaux

Considérant que les travaux de réfection du réservoir d'eau potable (réservoir de 300 000 gallons) ont reçu une acceptation provisoire le 16 juin 2020;

Considérant que certains travaux correctifs avaient été soulevés suite à l'acceptation provisoire et qu'en date du 16 juin 2021, l'entrepreneur général 9125-5455 Québec inc. / Béton 4 saisons, a remédié aux défectuosités soulevées, cette échéance constituant la date d'acceptation définitive des travaux;

Considérant qu'à ce jour, quelques documents contractuels demeurent à être fournis par l'entrepreneur général, dont le cautionnement d'entretien de 2 ans à partir du 16 juin 2021;

Considérant la recommandation de paiement numéro 5 produite par la firme de consultants Stantec informant la municipalité de libérer la deuxième moitié de la retenue contractuelle de 20 001,92 $ (incluant les taxes);

Considérant que cette libération de paiement demeure conditionnelle à ce que l'ensemble des documents contractuels exigés au devis aient été fournis par l'entrepreneur général;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Dubé, appuyé par monsieur Alexandre Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit autorisé le paiement final des travaux réalisés par l'entreprise 9125-5455 Québec inc. / Béton 4 Saisons, le tout s'élevant à 20 001,92 $ (taxes incluses),

Que ledit paiement ne soit effectué que suite à la confirmation de la production de l'ensemble des documents contractuels exigés au devis.

Recommandations de paiements numéro 8, 9 et 10 – travaux de mise en service d'un nouveau puits d'eau potable

Considérant le décompte numéro 8 soumis par l'entrepreneur général Bourgoin et Dickner, s'élevant à 14 567,14 $ (incluant les taxes et comportant une retenue contractuelle de 10%), travaux ayant trait à la nouvelle usine d'eau potable (travaux de finition et de plomberie);

Considérant le décompte numéro 9 comportant des travaux liés à la mise en marche de la nouvelle usine, travaux de désinfection, ainsi qu'au délai d'implantation et de raccordement de l'alimentation électrique devant permettre la mise en service de la station de pompage du nouveau puits, le tout représentant un montant de 46 991,67 $ (incluant les taxes et comportant une retenue contractuelle de 10%);

Considérant le décompte numéro 10, représentant la demande de versement de la moitié de la retenue contractuelle liée à l'acceptation provisoire des nouveaux ouvrages d'alimentation d'eau potable de la Municipalité, acceptation provisoire prononcée rétroactivement au 30 septembre 2021, et représentant une somme de 137 202,12 $ (taxes incluses);

Considérant les recommandations de paiements formulées par la firme d'ingénieur Stantec à l'égard de la conformité de ces travaux;

Considérant que la libération des paiements demeure conditionnelle à ce que l'ensemble des documents contractuels exigés de l'entrepreneur général soient soumis à la firme Stantec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Côté, appuyé par monsieur Stéphane Lussier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte de donner suite aux demandes de paiements, précédemment mentionnés, le tout demeurant conditionnel à la confirmation de la production et de la réception des divers documents contractuels exigés au devis.

Demande budgétaire – activité de Noël

Faisant suite au rapport soumis par madame Chantal Amstad, coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire, lequel fait état de plusieurs projets et/ou activités en cours, dont :

Retour sur les activités de L'Isle-aux-Balcons ainsi que la Fête d'Halloween,

La programmation d'automne,

La planification en continue du Marché de Noël,

Une première édition de collecte des lettres s'adressant au Père Noël,

Des demandes d'aides financières afin d'agrémenter le parc Samuel-Côté de jeux d'eau.

Une demande budgétaire de 2 000 $ est demandée aux fins de permettre d'assurer l'organisation de la collecte des lettres au Père Noël.

En conséquence, il est proposé par madame Catherine Després, appuyé par monsieur Stéphane Lussier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte que soit engagé un budget de 2 000 $ pour mener à terme l'activité de Noël « Collecte de lettre au Père Noël ».

Renouvellement d'adhésion au service de transport Vas-Y inc.

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de L'Isle-Verte d'adhérer au service de transport adapté offert par l'organisme Transport Vas-Y inc.;

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte désigne la MRC de Rivière-du-Loup comme étant l'organisme mandataire dudit service auprès des instances concernées;

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'adoption des prévisions budgétaires s'élevant pour l'année 2022, à 483 410 $;

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte accepte la tarification proposée pour 2022 au montant de 3,25 $ par déplacement;

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte reconnaît et confirme l'organisme Transport Vas-Y, à titre d'organisme délégué;

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son engagement à assumer la contribution financière qui lui est exigée pour 2022, soit 3 293 $;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Lussier, appuyé par madame Catherine Després, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal, que soit confirmée le renouvellement d'adhésion de la municipalité de L'Isle-Verte aux services de transport adapté et collectif offert par l'organisme Transport Vas-Y inc., pour l'année 2022.

Levée de la séance

À 21 h 24, il est proposé par monsieur Denis Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue Saint-Jean-Baptiste (Presbytère), L'Isle-Verte
418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h** Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS

MOIS DE DÉCEMBRE

Dr Caron : 29 décembre
Dr Munger : 23 décembre

Familiprix
AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ
PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.
197, Principale • St-Cyprien, Qc • G0L 2P0 (418) 963-3306
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • G0L 3L0 (418) 497-3925
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • G0L 1K0 (418) 898-3111
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • G0L 1G0 (418) 867-3569

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418 898-3111
Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne

SAVIEZ-VOUS QUE?

À l'emplacement actuel du bureau municipal (141, rue Saint-Jean-Baptiste) auparavant, une école dispensait l'enseignement aux filles et au garçons. Cette école aurait été construite vers 1848. Elle était dans la cour de la Villa Rose des Vents. On a dû déménager l'école à l'emplacement actuel lors de la construction du Couvent. La partie arrière fut séparée à ce moment là et déménagée sur la côte, aujourd'hui le 31, rue Béland.

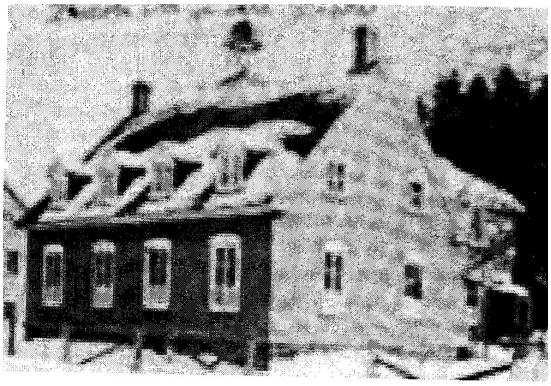

Source : L'Isle-Verte, Au fil des ans..

SÉANCES DU CONSEIL 2022

Voici le calendriers de séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 qui débuteront à 20h à la salle du Pavillon de l'Amitié (jusqu'à avis contraire).

Mardi, 11 janvier
Mardi, 8 février
Mardi, 8 mars
Mardi, 12 avril
Mardi, 10 mai
Mardi, 14 juin
Mardi, 12 juillet
Mardi, 9 août
Mardi, 13 septembre
Mardi, 11 octobre
Mardi, 8 novembre
Mardi, 13 décembre

Qui doit-on appeler ?

Travailleurs municipaux	
Directeur général et greffier-trésorier, Guy Bérubé	418 898-2812
Directeur général adjoint, Benoit Randall	418 898-2812
Secrétaire de direction, Audrey-Anne Dubé	418 898-2812, #300
Contremaître des travaux publics, Michaël Fournier	418 898-2812
Préposé aux réseaux aqueducs et au traitement eaux usées, Patrick Landry	418 898-2812
Inspectrice en bâtiments et environnement, Stéphanie Cyr-Massé	418 898-2812
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Chantal Amstad	418 898-2812

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
FERMÉE DU 23 DÉCEMBRE AU 2 JANVIER		
Lundi	**FERMÉ AU PUBLIC**	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	**FERMÉ AU PUBLIC**	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	**FERMÉ**

Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 309

FERMÉE DU 23 DÉCEMBRE AU 11 JANVIER

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 308

FERMÉE DU 23 DÉCEMBRE AU 12 JANVIER

** Veuillez noter qu'aucun don n'est accepté pour cette période.*

CALENDRIER DES COLLECTES 2022

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Février

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

Mars

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Par contre, il se peut qu'il y ait des erreurs, veuillez nous en excuser. De plus, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes. Ces articles nous arrivent à l'occasion en format PDF, donc il nous est impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.